Administration provinciale et communale

ECB2006-NDRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
4	**48 h**

PRÉREQUIS	CO-REQUIS
Aucun	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Gwendolyn NUYDT	Gwendolyn NUYDT

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B2.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

• Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

• Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique

• Effectuer des recherches juridiques sur différents formes de supports

• Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

• Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés

• Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit

• Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

• Développer un esprit de synthèse

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

• Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

• Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)

• Expliquer les causes/conséquences, les freins/leviers, les défis, etc., liés à ces enjeux (vision systémique du problème et des interactions)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme du cursus, l'étudiant sera capable de répondre à des questions de théorie sur la matière vue au cours et à des questions pratiques de mise en situation réelle de fonctionnaire d'une administration locale confronté à différents problèmes en lien avec la matière vue au cours.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE vise à permettre à l'étudiant de comprendre la place, l'organisation et le fonctionnement des communes et des provinces dans le paysage institutionnel belge, ainsi que leur évolution.

Elle lui permet de maîtriser les compétences des différents organes communaux et provinciaux et de comprendre leur articulation avec les organismes qui gravitent autour des pouvoirs locaux (CPAS, zones de police, intercommunales,..., etc.).

Le cours aborde également les relations entre l'administration et le citoyen, ainsi que la place et le régime juridique des agents de la fonction publique locale et provinciale.

Enfin, l'étudiant apprend à analyser l'action administrative et son contrôle : identifier l'autorité compétente, examiner la légalité d'une décision et déterminer les mécanismes de contrôle ou de recours applicables.

CONTENU

Ce cours propose une introduction aux institutions locales en Belgique, avec une attention particulière portée à la commune et à la province. Il met en évidence leur organisation, leurs compétences, leurs autorités politiques et leurs relations avec les citoyens.

L'approche est à la fois théorique et pratique : des cas concrets et des exercices permettent aux étudiants de mobiliser les notions étudiées et de mieux comprendre le rôle et l'importance des pouvoirs locaux dans la vie quotidienne. Un travail de groupe, consacré à l'analyse d'une problématique actuelle rencontrée par les pouvoirs locaux, fera partie intégrante du programme. Il amènera les étudiants à identifier les compétences concernées, les autorités compétentes ainsi que les leviers d'action dont elles disposent.

Le cours est divisé en plusieurs parties :

1. Introduction générale : bases du droit public et du droit administratif ; organisation de l'État belge.

2. La Commune et la Province : Evolution historique ; Organisation et fonctionnement ; Compétences principales illustrées par des cas concrets, des exercices à devoir réaliser en classe ; Autorités politiques ; Fonctionnement de l'administration

3. Les satellites communaux et provinciaux : Entités gravitant autour des communes et provinces (CPAS, intercommunales, zones de police, régies, etc.)

4. La tutelle : L'étudiant sera capable d'identifier les différents mécanismes de tutelle et de déterminer quels actes doivent être transmis à quelle autorité de tutelle.

5. Les agents de la fonction publique locale : L'étudiant acquiert une connaissance approfondie des agents locaux, incluant leur statut, leurs contrats, leur place dans l'organigramme ainsi que le régime disciplinaire et les sanctions applicables.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

• Législations

• Doctrine

• Jurisprudence

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN2006 — Administration provinciale et communale	Syllabus disponible en ligne sur MOODLE

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN2006 — Administration provinciale et communale	48 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN2006 — Administration provinciale et communale	Le cours est un cours oral illustré par de nombreux cas pratiques à résoudre en classe.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

[Reprise directe de la fiche 2025-2026]

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale de l'UE repose sur une seule activité d'apprentissage, « Administration provinciale et communale », dont l'évaluation combine un travail de groupe (pondération de 25% du total) et un examen écrit (pondération de 75% du total) lors de la période Février-Juin.

En cas de seconde session, seul un examen écrit est organisé, pondéré à 100% du total, La langue d'évaluation est le français. Cette UE représente une pondération-jury de 80 points pour 4 crédits.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN2006 — Administration provinciale et communale	Février - Juin : Travaux — Travail de groupe pondération : 25% Février - Juin : Examens — Examen écrit pondération : 75% Deuxième session : Examens — Examen écrit pondération : 100%

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.